

# RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE

Formulaire T1 ter

## Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur : MARIMON Frédéric

Numéro de licence de l'arbitre rédacteur : E52249

Niveau de l'arbitre rédacteur : AF

Adresse postale : 12 lieu-dit Garosse  
33 540 Saint Brice

Téléphone et e-mail : 06 34 22 13 94 frederic.marimon@yahoo.fr

Nom, prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent) :

Nom de l'événement : Tournoi Fermé de Créon (- 2200)

Numéro d'homologation FFE : 52 998

Date(s) de l'événement : du 30/06/2021 au 02/07/2021

Lieu (commune, département, ligue) : Créon, Gironde, Ligue Nouvelle Aquitaine

Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur : LAURON Wesley

06 60 62 10 13

chesswesley@gmail.com

## Caractéristiques techniques

Nombre de rondes : 7

Nombre de joueurs FIDE : 7 (si cadence FIDE)

Nombre de joueurs au total : 7

Cadence Rapide  ; Cadence FFE  ; Cadence FIDE  (Cocher une seule case)

Départages : **Confrontation directe, Koya**

Type d'appariements : **Berger**

Système de répartition des prix : **A la place**

Montant total des prix distribués : **250 €**

Tarif des droits d'inscription : ADULTES = **50 €** -- JEUNES = **25 €**.

Nom et titres des adjoints : REY Pierre (AFO 1).

## NOTES

Attestation(s) de stage pratique jointe(s) : ~~OUI~~ NON

Copie de demande de sanction ou d'explication : ~~OUI~~ NON

Bordereau de licence jointe (s) pour le secrétariat FFE : ~~OUI~~ NON

Divers :

Les locaux étaient adaptés à la taille de la compétition.

Aucun problème de matériel n'a été constaté.

Les horaires ont été respectés sauf les premières rondes de la journée qui ont été retardées d'un quart d'heure environ.

Date et signature de l'arbitre : le 02/07/2021 MARIMON Frédéric

## Liste alphabétique des compétiteurs

Tournoi fermé de l'échiquier club créonnais 2021

Liste des participants

Nr	Nom	Elo	Cat.	Fede	Ligue	Club
1	BELGOUZIA Emir	1834 F	MinM	FRA	NAQ	Echiquier Bordelais
2	FOURNIER Loic	2109 F	JunM	FRA	NAQ	Echiquier Tressois
3	GALAUD Vincent	2028 F	SenM	FRA	NAQ	Union Saint Bruno-Bordeaux Echecs
4	GARRIDO Mihai	1580 F	CadM	FRA	NAQ	Bordeaux ASPOM Echecs
5	GAUTIER Dorian	1713 F	SenM	FRA	NAQ	Union Saint Bruno-Bordeaux Echecs
6	ILIES Emanuel-Alexandru	1618 F	MinM	FRA	NAQ	Echiquier Bordelais
7	LAURON Wesley	1888 F	SenM	FRA	NAQ	Union Saint Bruno-Bordeaux Echecs

<http://www.echecs.asso.fr/Resultats.aspx?URL=Tournois/Id/52998/52998&Action=Ls>

### Grille Berger après la ronde 7

	Moyenne : 1824	Pays	Elo	1	2	3	4	5	6	7	Pts	Ko.
1	Vincent GALAUD	FRA	2028 F	■	½	1	½	½	1	1	4½	1½
2	Wesley LAURON	FRA	1888 F	½	■	1	0	½	1	1	4	1½
3	Loic FOURNIER	FRA	2109 F	0	0	■	1	1	1	1	4	0
4	Mihai GARRIDO	FRA	1580 F	½	1	0	■	½	0	1	3	1½
5	Emir BELGOUZIA	FRA	1834 F	½	½	0	½	■	1	0	2½	1
6	Emanuel-Alexandru ILIES	FRA	1618 F	0	0	0	1	0	■	1	2	0
7	Dorian GAUTIER	FRA	1713 F	0	0	0	0	1	0	■	1	0

<http://www.echecs.asso.fr/Resultats.aspx?URL=Tournois/Id/52998/52998&Action=Berger>

# Règlement intérieur du tournoi fermé d'échecs 2021 de Créon (-2 200)

## Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise le tournoi fermé d'échecs 2021 de Créon (-2 200) du mercredi 30 juin au vendredi 02 juillet 2021 dans les locaux du club (17 rue du Docteur Fauché).

## Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se jouent en **7 rondes**.

Les appariements se font au système Berger avec le logiciel Papi 3.3.6.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88<sup>ème</sup> Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

**1hmin + 30s par coup pour toute la partie.**

## Article 4 : inscription et vérification des licences

Les droits d'inscription se montent à 50 € pour les adultes et à 25 € pour les jeunes (moins de 20 ans). La date limite d'inscription est fixée au mercredi 30 juin 2021 à 9h00.

## Article 5 : horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : mercredi 30.06.21 à **9h30**  
Ronde 2 : mercredi 30.06.21 à **13h30**  
Ronde 3 : mercredi 30.06.21 à **17h30**  
Ronde 4 : jeudi 01.07.21 à **9h00**  
Ronde 5 : jeudi 01.07.21 à **13h00**  
Ronde 6 : jeudi 01.07.21 à **17h00**  
Ronde 7 : vendredi 02.07.21 à **9h00**

## Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : la confrontation directe puis le Koya (somme des points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50 % (3 points) ou plus).

La cérémonie de remise des prix est prévue le vendredi 02 juillet 2021 à 13h30.

Les prix du classement général sont attribués à la place. Les prix sont non cumulables sauf celui de "Plus belle partie" qui sera attribué par une ou plusieurs personnes désignée(s) par l'organisateur et parmi une sélection de parties proposées par les joueurs. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix non cumulables se verra attribuer le prix le plus important. La liste des prix sera annoncée avant la 4<sup>ème</sup> ronde.

## Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE) et Pierre REY (Arbitre Fédéral Open 2). Pourra également officié, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

### **Article 8 : comportement des joueurs**

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E ainsi que le Code sportif édicté par l'A.F.S.V.F.P.

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 30 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

**Les téléphones portables ou tous les types d'appareil de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.**

### **Article 9 : nullité par accord mutuel**

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### **Article 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **Article 11 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

### **Article 12 :**

L'inscription au tournoi fermé d'échecs 2021 de Créon (-2 200) implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'arbitre principal**

**Frédéric MARIMON**

**L'organisateur**

**Wesley LAURON**



**FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS**  
**DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**  
**Fiche d'indemnisation de l'arbitre**

N° d'indemnité interne à l'arbitre : 01/2021

**IDENTIFICATION DE L'ARBITRE**

Nom et prénom de l'arbitre : MARIMON Frédéric  
Numéro de la licence FFE de l'arbitre : E52249  
Adresse de l'arbitre : 12 lieu-dit Garosse 33540 Saint Brice  
Date(s) de la manifestation échiquéenne : du 30 juin 2021 au 02 juillet 2021  
Nom de la manifestation échiquéenne : Tournoi fermé de Créon 2021  
Numéro d'homologation F.F.E : 52 998      Lieu (préciser la commune et le département) : Créon (33)

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR**

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice : Echiquier Club Créonnais  
Mairie de Créon  
50 place de la prévôté  
33 670 Créon  
Téléphone : 06 66 03 50 00  
Adresse électronique : creonechecs@free.fr  
Nom du responsable de la manifestation : LAURON Wesley

**Remboursement de Frais de déplacement**

Option 1 : Frais kilométriques se reporter au tarif FFE + péages sur justificatifs      Total : 39,06 €.  
Option 2 : Tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe + forfait petits déplacements      Total : €.  
Don de l'arbitre : 39,06 €  
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre : **0 €**

**Hébergement**

Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension)      Total : .....€.  
Repas (forfait de 15 € s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé)      Total : ..... €.  
Don de l'arbitre : 0 €  
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre : **0 €**

**Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers**

Forfait 40 € pour fourniture de son matériel informatique      Total : 40 €.  
Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) sur présence de justificatifs      Total : €.  
Don de l'arbitre : 40 €  
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre : **0 €**

**Indemnité d'arbitrage**

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre  
Montant de l'indemnité à verser à l'arbitre = **181,33 €** (dont 181,33 € reversés au club)  
*Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,  
Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale  
(5444 € en 2015)*

**TOTAL = 0 €**

**(et 260,39 € en don à l'Échiquier Club Créonnais)**

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur